

Championnat Départemental voile légère

Dimanche 20 novembre 2022

Grade 5B

Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - Les règlements fédéraux y compris les règles de sécurité des supports à foils disponible à https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE_Regles_Securite_Bateaux_Foils_0715.pdf
<http://www.cdv29.com/wp-content/uploads/2021/09/Reglement-Sportif-Departemental-2021-2022.pdf>

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante cnfc.fr, dans la fenêtre d'actualités.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **Techno 293D, race Board, Wind Foil**
- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en **inter-série catamaran** à l'exception des catamarans de plus de 16 pieds
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Classes en solitaire</i>	10e
<i>Classes en double</i>	20€
<i>Classes en doubles avec location</i>	25€

Les demandes de location de catamaran doivent se faire au plus tard avant le 15 Novembre 2022, par mail à l'adresse : kevin.gherardini@cnfc.fr (6 topaz 16 sans spi, 6 topaz 14, 12 NC12)

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022	9H	10H

8.3 Jours de course :

Date	Toute classe <i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>
DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022	11H00

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la **première course est prévue à 11h00**

8.6 Le dernier jour de course programmé, **aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30**

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : **construit ou raid**.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe catamaran la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 1 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

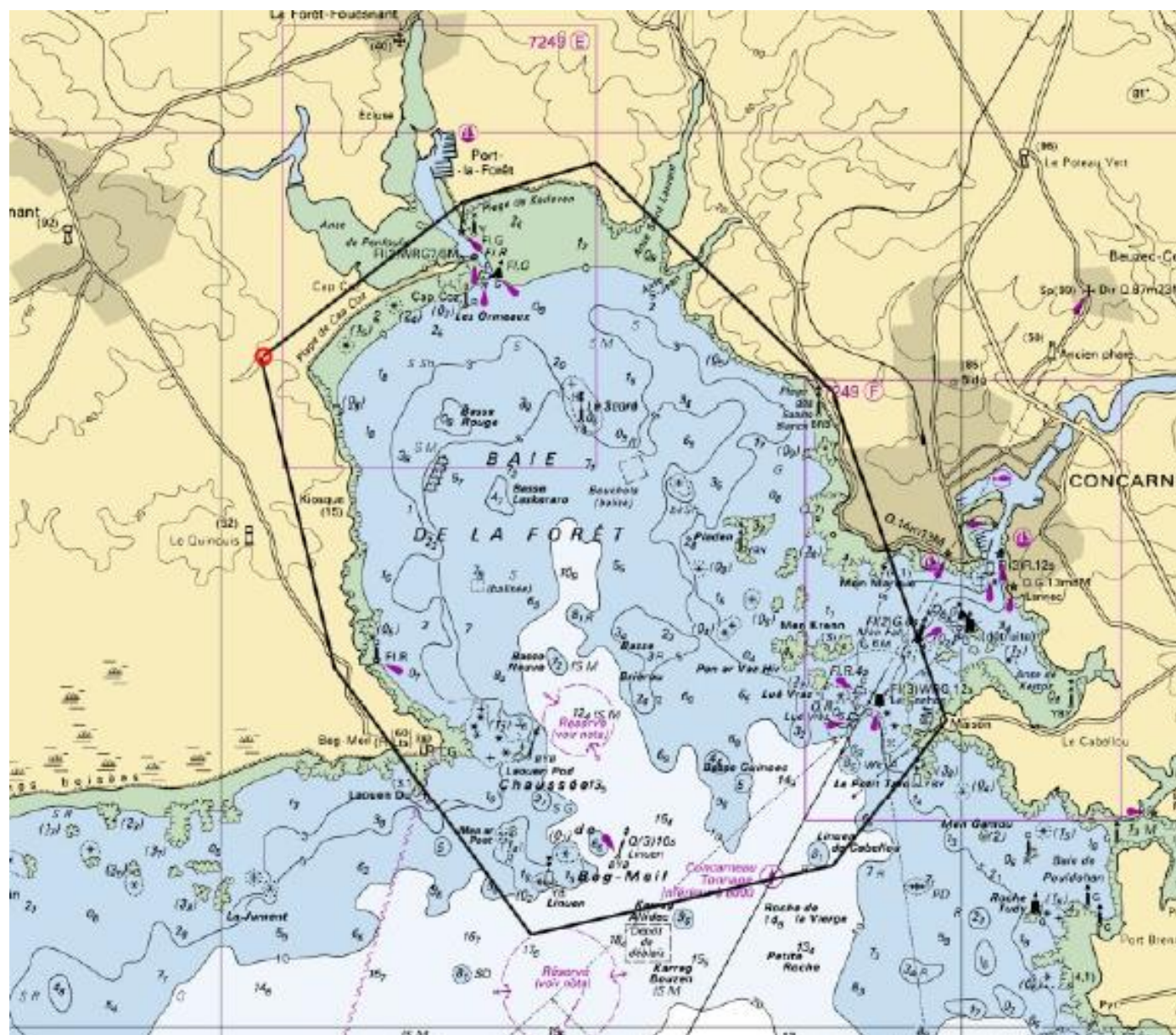
14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 6 à 10 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un moyen défini en annexe des IC.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- Les demandes de location de catamaran doivent se faire au plus tard avant le 15 Novembre 2022, par mail à l'adresse : kevin.gherardini@cnfc.fr (6 topaz 16 sans spi, 6 topaz 14)**
- Les demandes de prêt de bateau de sécurité doivent se faire au plus tard avant le 15 novembre 2022, par mail à l'adresse : kevin.gherardini@cnfc.fr (3 sécu15 funyak 4.50)**
- 17 PLACE AU PORT**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**
Les prix seront distribués selon le règlement du comité départemental de voile
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter Kevin Gherardini par mail à kevin.gherardini@cnfc.fr
- Ou
Centre Nautique Fouesnant Cornouaille, 02 98 56 01 05,
1 chemin de Kersentic Cap Coz, 29170 Fouesnant

Annexe zone de course - Annexe B



Marée

Dimanche 20 Novembre 2022 ▼ UTC+1 Semaine 46

47°52'

3°54'

Lever du soleil : 08h26

Dernier croissant de lune

Coucher du soleil : 17h28

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	54	01h46			4,25m				
BM		07h45	05h59	00h59	1,86m	2,39m	0,20m	0,60m	1,20m
PM	60	14h00	06h15	01h02	4,44m	2,58m	0,22m	0,65m	1,29m
BM		20h18	06h18	01h03	1,60m	2,84m	0,24m	0,71m	1,42m

Horaires des marées à Concarneau - marégramme

Options

Annexe A

Le parking n'est plus accessible aux véhicules de plus de 2m10, il est possible de mâter les bateaux sur le parking Nord du CNFC (à droite au rond point en arrivant par le nord) ou sur la plage.

